



**Politique
environnementale
2023-2035**

cowansville.ca



Cowansville



Sylvie Beauregard | Mairesse



PRÉSENTATION DE LA MAIRESSE

Chère Cowansilloise, Cher Cowansvillois,

C'est avec fierté que je vous présente cette nouvelle mouture de la Politique environnementale de la Ville de Cowansville.

Nous l'attendions depuis longtemps et nous sommes maintenant prêts à la mettre en application pour confirmer notre ambition de placer l'environnement au cœur de nos actions. Que ce soit par assurer la santé du lac Davignon, préserver les espaces verts ou encore travailler de façon écoresponsable, cette politique vient asseoir les bases et vous présente la vision et les objectifs de la municipalité.

La Politique environnementale que nous vous présentons est le fruit d'un important processus de consultation auprès des citoyens et des partenaires préoccupés par l'environnement. Je remercie tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration et au déploiement de cette politique.

Nous vous invitons maintenant à devenir partenaire dans l'action pour la réalisation des nombreuses actions. Tous ensemble : élus, employés, citoyens et entreprises, adoptons des changements et des actions en synergie avec notre vision pour faire de Cowansville une ville encore plus responsable. Il est de notre responsabilité d'agir individuellement et collectivement pour les citoyens et les générations futures. Bonne lecture!



MISE EN CONTEXTE

Localisée dans la région de Brome-Missisquoi, à la porte d'entrée des Cantons-de-l'Est, la Ville de Cowansville est dotée de plusieurs atouts sur le plan environnemental. On y retrouve le populaire Centre de la nature, mais aussi de nombreux parcs, des zones de nature et des aires de conservation qui couvrent près de 135 hectares. Au cœur de la Ville s'insèrent le lac Davignon et la rivière Yamaska Sud-Est, formant la trame bleue qui traverse la ville d'un bout à l'autre.

Avec une population qui dépasse maintenant les 16 270 habitants, la Ville de Cowansville est en pleine croissance. Ce développement s'accompagne toutefois de nouveaux enjeux d'aménagement du territoire et de gestion des ressources, sans compter l'adaptation aux changements climatiques. Cette lutte influence maintenant les décisions au quotidien. C'est dans ce contexte que Cowansville a entrepris la révision de sa Politique environnementale afin de mieux encadrer la croissance de la ville et d'assurer la vitalité future des milieux de vie.

Découlant du Plan stratégique de développement durable, cette nouvelle Politique environnementale est le résultat d'une réflexion collective menée en collaboration avec les parties prenantes de la ville. Citoyens, employés et élus ont été impliqués dans le processus.

CONSULTATION CITOYENNE

Au printemps 2022, la Ville de Cowansville a consulté ses citoyens au moyen d'un sondage*. Les réponses reçues ont permis de cibler les enjeux importants pour la population. De façon générale, la vaste majorité (98 %) des répondants sont d'avis que le conseil municipal doit **prioriser** les enjeux environnementaux lors de ses prises de décisions. De façon plus spécifique, les enjeux qui préoccupent le plus la population sont les suivants :

- Le lac Davignon
- Le couvert forestier
- Les milieux humides
- La gestion de l'eau

La plupart des répondants ont mentionné la protection du couvert forestier lorsqu'ils ont été invités à choisir une action prioritaire. Les autres priorités de la population sont également visibles à droite de cet encadré. Ces préoccupations ont toutes été prises en compte dans l'élaboration des orientations stratégiques de la nouvelle Politique environnementale.

* Consultation citoyenne en ligne réalisée du 22 avril au 8 mai 2022 sur le site Internet de la Ville.

Protection du couvert forestier

Sensibiliser les citoyens

Protection des milieux humides

Limiter les nouvelles constructions

Réduction des GES

Règlementation sur les pesticides

Santé du lac



PRÉSENTATION DES GRANDS PRINCIPES DIRECTEURS

Les grands principes directeurs forment la base de la vision pour la Politique environnementale horizon 2035 de la Ville de Cowansville. Ces valeurs, qui s'inspirent des principes du développement durable, serviront de cadre de référence pour la mise en place des objectifs et actions. Ensemble, ils couvrent la majeure partie des enjeux environnementaux qui touchent la communauté et la région.

1

S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2

PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS

3

OPTIMISER L'USAGE DES RESSOURCES

4

AMÉNAGER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE



S'adapter aux changements climatiques

Les changements climatiques n'ont pas de frontières et leurs impacts sont globaux. Plus les années passent, plus la lutte à mener est complexe. Considérant cette nouvelle réalité, les villes se doivent d'adapter leurs infrastructures et leur gestion et faire leur part dans la réduction des gaz à effet de serre (GES). L'ampleur des conséquences futures dépendra de l'efficacité des efforts mis de l'avant aujourd'hui.

Les objectifs présentés dans cette section, en lien avec les bouleversements climatiques en cours et à venir, englobent toutes les autres orientations. Étant donné l'impact global, la mise en oeuvre devrait être prioritaire.

1.1. Réduire la consommation énergétique

- Mettre à jour le bilan des GES de la Ville et développer un plan de réduction.
- Remplacer les véhicules municipaux afin de doubler la flotte de véhicules électriques d'ici 2025 et atteindre un total de 10 véhicules zéro émission en 2035.
- Réduire la consommation de carburant de 20 % d'ici 2035.
- Poursuivre l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques aux endroits stratégiques, promouvoir l'autopartage et évaluer la pertinence de mettre en place des vélos électriques en libre-service.

1.2. Favoriser les modes de déplacements durables

- Augmenter le nombre de kilomètres de corridors actifs de 50 % d'ici 2035.
- Créer un lien cyclable avec d'autres communautés de Brome-Missisquoi.
- Poursuivre les actions visant à améliorer la sécurité des utilisateurs actifs : trottoirs, traverses d'axes routiers, rues conviviales, partage de la route, éclairage, etc..

1.3. Améliorer la résilience face aux événements climatiques extrêmes

- Encourager la création d'aménagements pour faciliter la rétention et l'infiltration des eaux de pluie (ex : jardins de pluie, noues végétalisées, pavés perméables).
- Intégrer les principes de stationnements écoresponsables lors de la mise à niveau d'infrastructures municipales.
- Continuer les actions de conservation près des cours d'eau et en zone inondable.
- Cibler les îlots de chaleur et favoriser le verdissement avec la plantation d'arbres dans ces secteurs.



Protéger le couvert forestier, les milieux naturels et la biodiversité

Les arbres et les milieux naturels sont des éléments essentiels à la lutte aux changements climatiques, notamment pour leurs effets bénéfiques sur la régulation des températures extérieures, le stockage du carbone et l'alimentation en eau potable.

Cowansville a la chance de bénéficier d'un couvert forestier sur plus de 50% de son territoire, ce qui dépasse largement l'objectif national de 30%. Cela dit, les actions visant la protection de la canopée devraient principalement viser le milieu urbain où les arbres sont le plus bénéfiques pour la santé des citoyens (création d'îlots de fraîcheur, amélioration de la qualité de l'air, contribution à la santé psychologique, etc.). Le couvert forestier est de 33% dans le périmètre urbain. Bien que cette couverture arboricole demeure acceptable, la tendance est à la baisse et la Ville doit innover dans ses stratégies de protection afin de respecter les orientations gouvernementales. Ceci démontre bien la nécessité d'intégrer la protection du couvert forestier à l'aménagement du territoire et de travailler à l'amélioration de la situation dans les secteurs où la couverture arboricole est moins présente.

Les parcs et aires de récréation de la Ville représentent 56 hectares ou 1,2% du territoire. À ce chiffre s'ajoutent les aires de conservation, qui représentent actuellement 135 hectares ou 2,8% du territoire de la Ville. Il s'agit d'un bon point de départ, malgré qu'il y a certes place à l'amélioration. Diverses actions de protection du territoire pourront être mises en place afin d'atteindre un niveau comparable aux autres municipalités localisées au sud du fleuve Saint-Laurent. L'intégration de ces actions à la gestion municipale permettra d'assurer la pérennité du capital vert de la Ville.





Protéger le couvert forestier, les milieux naturels et la biodiversité (suite)

2.1. Sauvegarder le couvert forestier

- Mettre en place une Politique de l'arbre visant à encourager la plantation et la conservation des arbres sur les axes routiers, les terrains municipaux et les propriétés privées.
- Réaliser l'inventaire des arbres municipaux et une mise à jour des zones forestières.
- Actualiser les règlements d'urbanisme en lien avec la préservation du couvert forestier.
- Remplacer tous les arbres affectés par l'agrile du frêne dans les espaces publics.

2.2. Renforcer la protection des milieux naturels

- Modifier la réglementation afin de mieux protéger le patrimoine naturel existant.
- Inscrire au moins trois aires de protection totalisant une superficie d'au moins 50 hectares au registre des aires protégées d'ici 2035.
- Mettre en œuvre les actions du plan contre la propagation du myriophylle à épis au lac Davignon.

2.3. Assurer la qualité de l'eau du lac Davignon et de la rivière Yamaska Sud-Est

- Continuer la mise en œuvre des actions du plan directeur du lac Davignon et la bonification du Fonds bleu de la Ville.
- Poursuivre la revitalisation des bandes riveraines non-conformes à la réglementation municipale.
- Collaborer avec les autres municipalités du bassin versant afin de naturaliser les berges en milieu agricole et de réduire la sédimentation.



Optimiser l'usage des ressources et réduire les impacts sur l'environnement

Gérer les matières de façon écologique et responsable passe par une meilleure consommation, des stratégies innovantes de développement durable et un suivi des grands principes de gestion des matières résiduelles. Une meilleure gestion des ressources passe obligatoirement par les 12 stratégies d'économie circulaire et par le principe des 3RV soit, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. Les objectifs suivants permettront à Cowansville de continuer son développement de façon réfléchie, tout en réduisant ses impacts environnementaux.

3.1. Contrôler les rejets de contaminants dans l'environnement

- Réduire les surverses et poursuivre la transformation et la séparation du réseau unitaire (réseaux d'égout sanitaire et pluvial combinés).
- Assurer la conformité et l'efficacité des installations septiques privées.
- Réglementer l'utilisation des pesticides et des matières fertilisantes.

3.2. Réduire et valoriser les matières résiduelles

- Soutenir les entreprises et institutions qui misent sur les stratégies d'économie circulaire et de symbiose industrielle.
- Poursuivre l'éducation des citoyens et des entreprises afin de diminuer l'enfouissement de matières résiduelles par habitant de 35 % d'ici 2035.
- Offrir des possibilités de subventions environnementales aux citoyens.
- Mettre en place un règlement visant la réduction de l'utilisation des produits à usage unique.
- Subventionner uniquement les événements qui répondent aux critères d'écoresponsabilité établis par la Ville.



Aménager le territoire afin de promouvoir une communauté en santé

Une ville dynamique se définit tout d'abord par la santé de ses habitants. Une communauté à échelle humaine, qui contribue à réduire les déplacements par la consolidation des secteurs bâtis, fait certainement partie des ingrédients qui favorisent le bien-être physique et mental de la population. Les villes de demain se doivent de prendre soin de leurs citoyens à travers la création de milieux de vie qui répondent aux besoins des habitants. Les objectifs suivants permettront d'atteindre cette cible.

4.1. Développer l'offre de services de proximité

- Développer un plan d'aménagement d'ensemble pour le centre-ville.
- Modifier la réglementation pour permettre la mixité des usages, la densification dans certains quartiers ciblés et l'optimisation des secteurs urbains.
- Obliger l'insertion des principes écologiques et des loisirs de proximité aux nouveaux développements immobiliers.
- Renforcer la Politique d'approvisionnement responsable et local.

4.2. Promouvoir l'agriculture urbaine et les concepts de ville nourricière

- Soutenir les initiatives portant sur l'accessibilité aux aliments sains et le développement de l'agriculture de proximité.
- Doubler l'offre collective d'infrastructures dédiées à l'alimentation (jardins collectifs, aménagements comestibles, etc.).
- Développer trois nouvelles initiatives nourricières sur des terrains municipaux (planter des arbres fruitiers, des petits fruits, développer l'apiculture, etc.).



ENGAGEMENT ET MÉCANISMES DE MISE EN OEUVRE

La Ville de Cowansville s'engage à appliquer cette Politique environnementale par sa mise en œuvre, son intégration aux outils de gestion et le suivi de son plan d'action. Une reddition de compte concernant l'évolution de la situation et la réalisation des objectifs sera présentée tous les deux ans au conseil municipal, aux groupes environnementaux collaborant avec la Ville et aux citoyens.

Les actions seront réalisées en fonction des ressources dont dispose la Ville d'ici l'horizon 2035, date à laquelle elle effectuera un bilan des réalisations afin d'ajuster son plan d'action.

En tant qu'acteur de changement, la Ville de Cowansville souhaite que la mise en œuvre de cette politique permette de réduire les impacts des changements climatiques et assure la santé et la sécurité de la population.

Ensemble, rendons Cowansville SURPRENANTE!



Indicateurs de performance

Objectifs	Actions		Indicateurs de suivi		2025	2030	2035	Cible(s)
1.1	Réduire la consommation énergétique							
	1.1.1	Mettre à jour le bilan des GES de la municipalité et développer un plan de réduction.	11a	Présence d'un inventaire détaillé des GES	x			
			11b	Réduction des GES		x	x	
	1.1.2	Remplacer les véhicules municipaux afin de doubler la flotte de véhicules électriques d'ici 2030 et atteindre un total de 10 véhicules zéro émission en 2035.	11c	Augmentation du nombre de véhicules électriques	x		x	Doubler véhicules en 2030 / 10 véhicules en 2035
	1.1.3	Réduire la consommation de carburant de 20 % d'ici 2035.	11d	Consommation annuelle de carburant		x	x	-10 % en 2030 -20 % en 2035
	1.1.4	Poursuivre l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques aux endroits stratégiques, promouvoir l'autopartage et évaluer la pertinence de mettre en place des vélos électriques en libre-service.	11e	Nombre de bornes de recharge	x	x	x	
11f			Nombre de véhicules et de vélos en partage	x	x	x	2 véhicules en 2025 4 véhicules en 2035	
1.2	Favoriser les modes de déplacements durables							
	1.2.1	Augmenter le nombre de kilomètres de corridors actifs de 50 % d'ici 2035.	12a	Nombre de kilomètres de corridors actifs	x	x	x	+ 50 % en 2035
			12b	Nombre de kilomètres de pistes cyclables en site propre	x	x	x	
	1.2.2	Créer un lien cyclable avec d'autres communautés de Brome-Missisquoi.	12c	Création d'un lien cyclable		x		
	1.2.3	Poursuivre les actions visant à améliorer la sécurité des utilisateurs actifs : trottoirs, traverses d'axes routiers, rues conviviales, partage de la route, éclairage, etc..	12d	Augmentation d'infrastructures visant la sécurité sur les axes principaux	x	x	x	
1.3	Améliorer la résilience face aux événements climatiques extrêmes							
	1.3.1	Créer des aménagements pour faciliter la rétention et l'infiltration des eaux de pluie (ex : jardins de pluie, noues végétalisées, pavés perméables).	13a	Nombre d'aménagements	x	x	x	
	1.3.2	Intégrer les principes de stationnements écoresponsables lors de la mise à niveau d'infrastructures municipales.	13b	Respect des principes de stationnement responsable des nouvelles infrastructures	x	x	x	
	1.3.3	Continuer les actions de conservation près des cours d'eau et en zone inondable.	13c	Superficie protégée en zone inondable			x	
	1.3.4	Cibler les îlots de chaleur et favoriser le verdissement de ces secteurs.	13d	Réduction de la superficie des îlots de chaleur	x	x	x	



Indicateurs de performance

Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi		2025	2030	2035	Cible(s)	
Sauvegarder le couvert forestier								
2.1	2.1.1	Mettre en place une Politique de l'arbre visant à encourager la plantation et la conservation des arbres sur les axes routiers, les terrains municipaux et les propriétés privées.	21a	Mise en action d'une Politique de l'arbre	x			
	2.1.2	Réaliser l'inventaire des arbres municipaux et une mise à jour des zones forestières.	21b	Réalisation de l'inventaire des arbres municipaux	x			
			21c	Mise à jour des données sur le couvert forestier	x			
	2.1.3	Actualiser les règlements d'urbanisme en lien avec la préservation du couvert forestier.	21d	Actualisation des règlements concernant le couvert forestier	x			
	2.1.4	Remplacer les arbres affectés par l'agrile du frêne dans les espaces publics.	21e	Nombre de frênes remplacés	x	x		
Renforcer la protection des milieux naturels								
2.2	2.2.1	Modifier la réglementation afin de mieux protéger le patrimoine naturel existant.	22a	Actualisation des règlements concernant les milieux naturels	x			
	2.2.2	Inscrire au moins trois aires de protection totalisant une superficie d'au moins 50 hectares au registre des aires protégées d'ici 2035.	22b	Nombre d'aires protégées au Registre des aires protégées du ministère de l'Environnement (R.A.P.)	x		x	1 AP au registre en 2025 / 3 AP au registre en 2035
	2.2.3	Mettre en place les actions du plan contre la propagation du myriophylle à épis au lac Davignon.	22c	Efficacité des actions contre le myriophylle à épis	x	x	x	
Assurer la qualité de l'eau du lac Davignon et de la rivière Yamaska Sud-Est								
2.3	2.3.1	Continuer la mise en œuvre des actions du Plan directeur du lac Davignon et la contribution de la Ville au Fonds bleu.	23a	État de la situation du lac Davignon	x	x	x	
			23b	Contribution totale au Fonds bleu	x	x	x	
	2.3.2	Poursuivre la revitalisation des bandes riveraines non-conformes à la réglementation.	23c	Nombre de bandes riveraines non-conformes	x	x	x	
	2.3.3	Collaborer avec les autres municipalités du bassin versant afin de naturaliser les berges en milieu agricole et de réduire la sédimentation.	23d	Nombre de projets de revitalisation	x	x	x	
			23e	Efficacité des actions concernant la sédimentation		x		



Indicateurs de performance

Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	2025	2030	2035	Cible(s)	
Contrôler les rejets de contaminants dans l'environnement							
3.1	3.1.1 Réduire les surverses et continuer la transformation du réseau unitaire.	31a	Nombre de surverses	x	x	x	
		31b	Longueur du réseau combiné	x	x	x	
	3.1.2 Assurer la conformité et l'efficacité des installations septiques privées.	31c	Nombre d'installations non conformes	x	x	x	
	3.1.3 Réglementer l'utilisation des pesticides et des matières fertilisantes.	31d	Présence d'un règlement	x			
Réduire et valoriser les matières résiduelles							
3.2	3.2.1 Soutenir les entreprises et institutions qui misent sur les stratégies d'économie circulaire et de symbiose industrielle.	32a	Montant des subventions accordées		x	x	
	3.2.2 Poursuivre la sensibilisation des citoyens et des entreprises afin de diminuer l'enfouissement de matières résiduelles par habitant de 35 % d'ici 2035.	32b	Réduction des déchets enfouis	x	x	x	-15% en 2025, -30% en 2030, -35% en 2035
	3.2.3 Offrir des possibilités de subventions environnementales aux citoyens.	32c	Montant des subventions accordées	x	x	x	
	3.2.4 Mettre en place un règlement visant la réduction de l'utilisation des produits à usage unique.	32d	Présence d'un règlement	x			
	3.2.5 Subventionner uniquement les événements qui répondent aux critères d'écoresponsabilité établis par la Ville.	32e	Nombre d'événements éco-responsables	x	x	x	



Indicateurs de performance

Objectifs	Actions		Indicateurs de suivi	2025	2030	2035	Cible(s)	
4.1	Développer l'offre de services de proximité							
	4.1.1	Développer un plan d'aménagement d'ensemble pour le centre-ville.	41a	Présence d'un PAE	x			
	4.1.2	Modifier la réglementation pour permettre la mixité des usages, la densification dans certains quartiers ciblés et l'optimisation des secteurs urbains.	41b	Modification de la réglementation	x			
	4.1.3	Obliger l'insertion des principes écologiques et des loisirs de proximité aux nouveaux développements résidentiels.	41c	Modification de la réglementation		x		
	4.1.4	Renforcer la Politique d'approvisionnement responsable et local.	41d	Amélioration de la politique	x			
4.2	Promouvoir l'agriculture urbaine et les concepts de ville nourricière							
	4.2.1	Soutenir les initiatives portant sur l'accessibilité aux aliments sains et le développement de l'agriculture de proximité.	42a	Montant des subventions accordées	x	x	x	
	4.2.2	Doubler l'offre collective d'infrastructures dédiées à l'alimentation (jardins collectifs, aménagements comestibles, etc.).	42b	Nombre d'aménagements	x	x	x	
	4.2.3	Développer trois nouvelles initiatives nourricières sur des terrains municipaux (planter des arbres fruitiers, des petits fruits, développer l'apiculture, etc.).	42c	Nombre d'aménagements	x	x	x	



Cowansville

Recherche et rédaction

Alexandre Charron, conseiller en environnement
Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Collaboration

Services municipaux, partenaires, citoyens
et conseil municipal.

Conception graphique et consultation publique

Service des communications et relations avec les citoyens
Impératif Design inc.

La Politique environnementale est disponible
sur le site internet de la Ville :

cowansville.ca